

Hydrolien : en redressement judiciaire, Sabella se donne six mois pour rebondir

Posted on 20 October 2023



Il y a un an, l'[hydrolienne D10 de Sabella](#) recommençait à produire à pleine puissance, dans le Fromveur, contribuant ainsi à l'alimentation de [l'île d'Ouessant en électricité](#). Ce vendredi, au tribunal de commerce de Quimper, la société quimpéroise a été placée en redressement judiciaire pour une période de six mois, après quelques longs mois de difficultés financières et de quête ardue, non concrétisée, de nouveaux partenaires pour financer ses projets. L'entreprise, qui emploie 20 personnes à Quimper, se trouve en situation de cessation des paiements.

« Nos équipes répondent actuellement à des appels d'offres dans le domaine de la défense et des énergies renouvelables. Toutefois, l'absence de cadre légal empêche que de nouveaux investisseurs financent la suite de notre développement. Seule la mise en place de fermes hydroliennes nous permettra de devenir bénéficiaires et nous avons besoin pour cela que l'État inscrive l'hydrolien parmi les énergies renouvelables développées en France », fait savoir sa direction.

« De gros investisseurs attendent un feu vert de l'État »

Selon son avocat Me Alan Coadou, « de gros investisseurs attendent un feu vert de l'État, autrement dit un décret de la loi sur les énergies renouvelables, pour donner à Sabella les moyens de passer du stade de la recherche et développement, dans laquelle elle a beaucoup investi avec des partenaires, à celui de la fabrication en série d'hydroliennes dans une usine à Brest, à partir de fin 2024-début 2025, pour les commercialiser ensuite et commencer à gagner de l'argent ».

Sans indiquer le montant des capitaux à réunir, Sabella dit continuer à remuer ciel et terre, notamment, auprès des ministères de l'économie et des finances et de la transition énergétique pour se donner une chance de trouver sa place dans une filière hydrolienne émergente.

UPPM revue de presse